

Nous contacter :

Guichet Unique Incurie Logement (GUIL)
guichet.incurie@adil974.com



Animatrice GUIL

Soamihanta Poulain : 06 92 02 27 74
s.poulain@adil974.com



Coordinateur GUIL

Samuel Vatel : 06 92 31 70 65
s.vatel@allonsdeor.fr

Ce dispositif est financé par :



Direction
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



GUICHET UNIQUE INCURIE LOGEMENT (GUIL)

*Construire une réponse adaptée aux
situations d'incurie*



**Dispositif visant le traitement coordonné des
situations d'incurie pour un meilleur
accompagnement des bénéficiaires**



L'ADIL de La Réunion

Les ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) ont **pour mission d'informer gratuitement les usagers leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées**, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial » (Code de la construction et de l'habitation : L. 366-1).

L'ADIL de La Réunion, créée il y a 30 ans, est composée d'une équipe de conseillers-juristes pour vous informer de façon neutre, complète et personnalisée sur les sujets en lien avec l'habitat. **Ils se tiennent à votre disposition dans toutes les communes de l'île où ils assurent des permanences en mairie ou par téléphone.**

Contact :

24 rue Henri Vavasseur 97400 Saint-Denis CEDEX

: 02 62 41 14 24

Site : <https://www.adil974.com>



L'association Allons Deor

L'Association Allons Deor est créée en 2005 par des professionnels de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPSMR), en partenariat avec des associations d'usagers, des familles de personnes ayant des troubles psychiques, des professionnels et de bénévoles entourant ces personnes.

L'association se donne pour objectif de **déstigmatiser les personnes souffrant de troubles psychiques, en travaillant à leur rétablissement et leur inclusion sociale.**

Le terme "Allons Deor" revêt plusieurs sens pour l'association, porté au quotidien par l'équipe socioéducative.

Dire "Allons Deor" à des personnes en situation d'isolement, de repli, c'est leur proposer une **ouverture sur l'extérieur, les accompagner vers la communauté.**

Dire "Allons Deor" aux partenaires et collaborateurs, c'est **promouvoir l'aller vers**. C'est une invitation à se déplacer hors les murs, adapter les postures et modalités d'accompagnement : aller au-devant des plus exclus lorsqu'ils ne peuvent venir à vous.

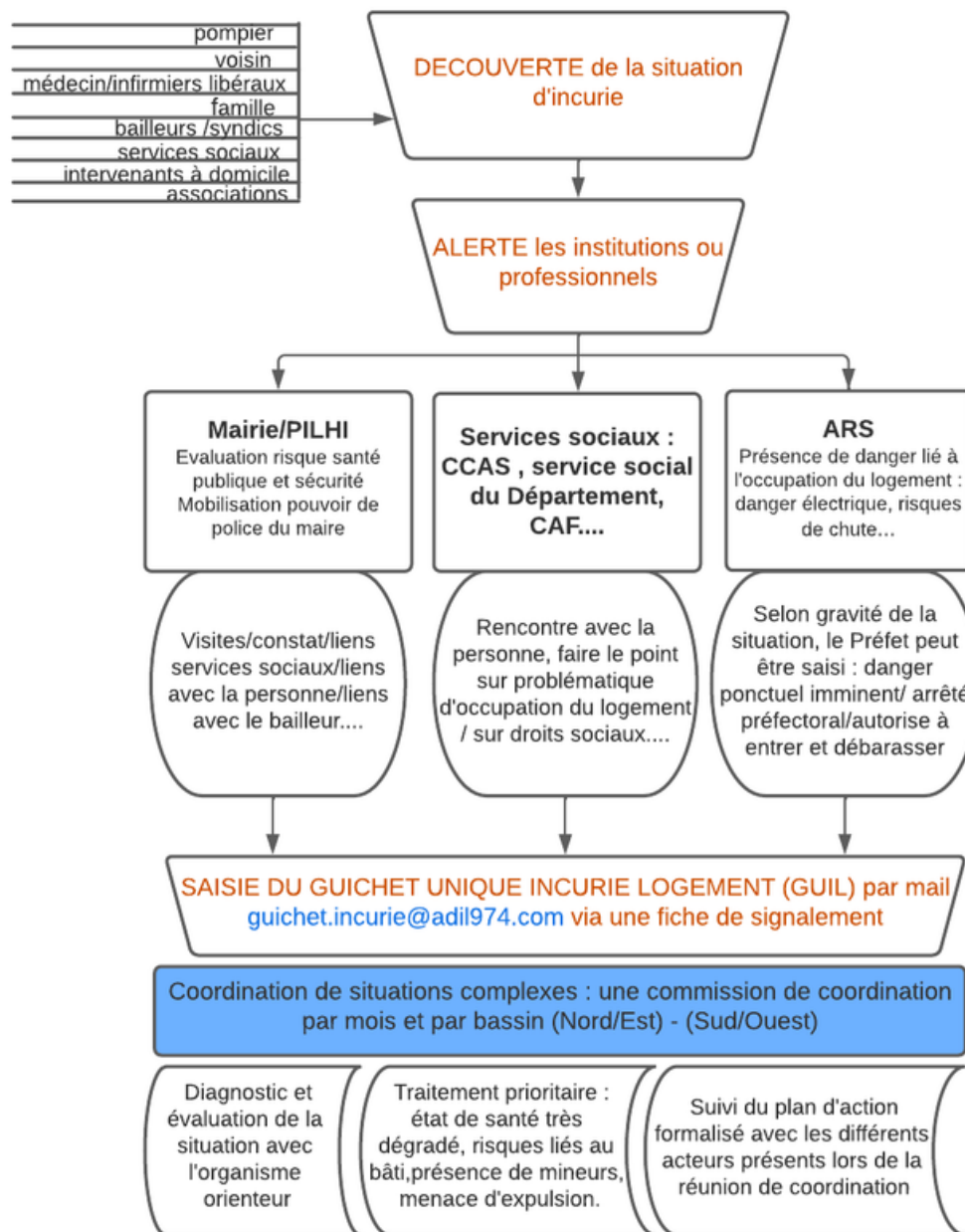
Contact :

20 rue Caverne 97460 Saint-Paul

02 62 59 02 64

SCHEMA D'INTERVENTION POUR LES SITUATIONS D'INCURIE

ACCES AU LOGEMENT



LES MISSIONS DU GUICHET UNIQUE INCURIE LOGEMENT (GUIL)

Durant cette phase expérimentale de 18 mois, le Guichet Unique Incurie Logement (GUIL) se positionne dans une logique d'**appui à la coordination partenariale**.

Recueil des signalements d'incurie

Le professionnel de l'organisme orienteur remplit une fiche de signalement dédiée et transmet ce document au Guichet Unique Incurie Logement (GUIL) par mail à l'adresse suivante : **guichet.incurie@adil974.com**.

Hormis les situations d'urgence avérées, le professionnel orienteur devra informer la personne concernée de la transmission du signalement au niveau du Guichet Unique Incurie Logement (GUIL) : la signature de la personne concernée est requise.

Le recueil permettra également un recensement des données quantitatives et qualitatives par bassin, par spécificités du public et des besoins ressentis.

Diagnostic et évaluation de la situation signalée

Suite au recueil d'informations, une évaluation de la situation confirme les signaux d'incurie. En fonction des éléments recueillis, une visite peut être planifiée au domicile de la personne concernée (visite à domicile facultative, par exemple : le professionnel orienteur n'est pas arrivé à entrer dans le logement, la personne en situation d'incurie a refusé tous modes d'accompagnements proposés antérieurement....).

Mise en place de réunion de coordination

Deux instances de coordination auront lieu chaque mois par bassin (Ouest/Sud, Nord/Est). Ces réunions de coordination auront pour but d'évaluer le risque de danger (technique, social, mental, physique), et de mettre en place un plan d'action coordonné.

Ce plan d'action devra faire l'objet d'une communication à l'intéressé et recueillir son approbation : la signature de la personne concernée est requise.

Suivi du plan d'action

Cette action correspond au suivi des différents axes d'interventions déterminés lors des réunions de coordination, en lien avec les différents acteurs de terrain.

Informier et sensibiliser

Le Guichet Unique Incurie Logement aura aussi un rôle important dans l'information et la sensibilisation. Des temps d'échanges seront donc mis en place afin d'apporter des outils d'évaluation et de coordination pertinents aux partenaires.

L'INCURIE DANS LE LOGEMENT

1/ Définition de l'incurie

(extraits Guide DIHAL octobre 2013 - agir face aux situations d'incurie dans le logement)

« L'incurie désigne essentiellement le fait pour une personne donnée d'apporter trop peu de soins à ce qui la concerne. Elle est à rapprocher d'un certain abandon de soi, du soin porté à soi. Elle peut concerner l'état de la personne elle-même (son apparence, sa propreté et son hygiène, d'éventuels soins médicaux nécessaires au maintien de sa santé), mais aussi son environnement, et en particulier son habitat. Elle peut constituer un signe non spécifique dans plusieurs tableaux pathologiques tels que la démence, le syndrome dépressif, la schizophrénie... » (L'incurie dans l'habitat, Nicolas MERYGLOD, 2007)

Il faut bien remarquer que l'incurie est un symptôme. Elle n'est pas le signe spécifique d'une pathologie mais l'un des signes d'un tableau spécifique plus large.

Ce symptôme est à la frontière entre une pathologie psychiatrique et le choix de mode de vie marginal.

" L'incurie c'est une relation à soi, aux objets, et aux autres. C'est un mode de vie, et puis ce mode de vie on l'a ou on ne l'a pas, mais ça n'est absolument pas une maladie" (Dr Jean-Claude MONTFORT)

L'incurie peut être le signe d'une dépression majeure, d'une schizophrénie, de la démence des personnes âgées. Elle est fréquemment associée à des troubles addictifs tels qu'un éthyisme chronique.

2/ L'incurie, symptôme de pathologies diverses

L'incurie est l'expression ordinaire d'une pathologie qu'il convient de distinguer du **syndrome de Diogène**. Le syndrome de Diogène peut, dans certains cas, se traduire par de l'incurie mais les personnes en situation d'incurie ne sont pas toutes atteintes de ce syndrome de Diogène. On retrouve trois critères qui permettent d'évaluer la situation de la personne concernée par le syndrome de Diogène:

- le rapport au corps : corps très propre ou très sale
- le rapport à l'habitat et à l'environnement : domicile vide ou entassé,
- le rapport aux autres : beaucoup de relations avec les autres ou aucune.

Par ailleurs, le signe le plus évident, d'après le Dr Jean-Claude Montfort, est qu'elles ne demandent rien alors qu'elles auraient besoin de tout.

3/ Les signes de l'incurie dans le logement

L'incurie prend diverses formes. Elle est néanmoins caractérisée par **une occupation inadéquate du logement mettant en danger sa santé et sa sécurité et celle de ses voisins.**

Dans l'habitat, on retrouve généralement :

- une saleté extrême, une odeur nauséabonde, un défaut d'hygiène corporelle et environnementale
- l'accumulation d'objets divers, de nourriture avariée, de détritrus, de bouteilles, en nombre incalculable ou inversement un lieu totalement vide
- un encombrement important des lieux, des amoncellements divers, un amasement pathologique, une obstruction complète des pièces à la suite de l'encombrement, des équipements défectueux et inutilisables ;
- parfois, la présence d'animaux en grand nombre, de nuisibles.



L'incurie est **étymologiquement** l'absence de souci de soi (et ou d'autrui), signe de perturbation de la santé mentale.

Dans l'habitat, la personne occupe son logement de façon inadaptée mettant en danger sa santé ou sa sécurité et celles des voisins

PLUSIEURS PROBLEMATIQUES CROISEES

- Souffrance psychosociale
- Dégradation de la santé physique, sociale et mentale
- Pathologies psychiatriques
- Addictions

PLUSIEURS CONSEQUENCES

- Dégradation du logement
- Situation de danger pour la personne et l'environnement **(risque d'incendie, risques infectieux.....)**
- Risques d'expulsion



LE GUICHET UNIQUE INCURIE LOGEMENT
(GUIL)

CONSTAT DE DEPART

- Présence insuffisante d'acteurs pluridisciplinaires auprès des personnes en situation d'incurie
- Pas d'instance de coordination
- Pas ou peu de formation à destination des professionnels référents
- Difficulté à évaluer le risque de danger
- Ecart importants en fonction des territoires et des acteurs mobilisés
- Mise en échec des réponses de droit commun

CONSTRUIRE UNE REPONSE ADAPTEE

Suite à un diagnostic territorial (territoire de la Côte Ouest) effectué sur quatre mois en 2020, l'association Allons Deor a pu comptabiliser 25 situations d'incurie dans le logement.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne dont l'ADIL assure l'animation à travers le PDLHI, les acteurs locaux sont parfois confrontés à des publics en grandes difficultés psychologiques et sociales, et parmi eux, des personnes en situation d'incurie.

Dans le but de construire une réponse adaptée à ces situations, un dispositif départemental de traitement et de prise en compte des situations d'incurie signalées est créé à travers un Guichet Unique Incurie Logement (GUIL).

Le dispositif est co-piloté par la DEETS, l'ARS et la Fondation Abbé Pierre.

Porté par l'ADIL et l'Association Allons Deor, ce guichet est composé de deux professionnels :

- Un animateur (ADIL) chargé du recueil et de la mise en place des réunions de coordination
- Un coordinateur (Allons Deor) chargé de l'évaluation et de la coordination des situations complexes.